

En cas d'alerte chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, téléphoner en tout temps à Chemtrec au 1 800 424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789, Donnybrook Drive • Dorchester (Ontario) NOL 1G5

24 h sur 24 : 1 800-424-9300
Urgences médicales : 1 866-944-8565
Centre de réponse national de la Garde côtière américaine : 1 800-424-8802

Nom chimique : Citrate de fer
Usages du produit : Engrais de micronutriments soluble
N° CFIA : 2001035B – Loi sur les engrais
N° FS : 2001035B-10-UAP **Révisions à la FS :** Sections 1 et 2

Date de publication : 6 juil. 2010 **Remplace :** 14 janv. 2008

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – ATTENTION – Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Peut causer une irritation des yeux et de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs et les embruns. Utiliser avec une ventilation appropriée. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation du produit non dilué. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Ouvrir avec soin. Cet engrais de micronutriments hydrosoluble est dérivé du sulfate ferreux et de l'acide citrique.

Ce produit est une poudre granulaire de couleur brun havane clair ayant une odeur métallique. Les principales voies d'entrée sont le contact avec les yeux et avec la peau.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques :	Pourcentage selon le poids :	N° de CAS	VLE (unités)
Fer (Fe), du sulfate ferreux	20,00	7720-78-7	non inscrit
Autres ingrédients, incluant Acide citrique	80,00	77-92-9	non inscrit

4. PREMIERS SOINS

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau et les cheveux à fond avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes pour aider à retirer le produit. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Faire vomir la personne immédiatement en suivant les directives du personnel médical. Ne jamais faire vomir ni ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Appeler un médecin ou un centre antipoison.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle a de la difficulté à avaler, lui administrer de l'oxygène. Si elle ne respire plus, lui faire la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

NOTE AU MÉDECIN : Il n'y a aucun antidote connu, traiter selon les symptômes.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (méthode) : Ne produit pas de point d'éclair.

Limites d'inflammabilité (LII et LSI) : Non établies

Agents d'extinction : Considéré non combustible, utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂), mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

Produits de combustion dangereux : Peuvent inclure, sans s'y limiter, des oxydes de soufre.

Techniques spéciales en cas d'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée pour rafraîchir les contenants exposés au feu. Demeurer à contrevent du feu. Éviter de respirer la fumée. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.

Risques particuliers d'incendie et d'explosion : Les poussières et les vapeurs peuvent se déplacer vers des sources d'allumage et produire un retour de flamme.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Mesures à prendre en cas de fuites ou de déversements

Éviter de respirer les poussières. Balayer le produit déversé sec immédiatement et le mettre dans des contenants appropriés pour une application terrestre possible, selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Consulter les règlements locaux et provinciaux en vigueur concernant l'élimination appropriée du produit.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation :	Ne mélanger le produit que dans des contenants en HDPE, en fibre de verre ou en acier inoxydable seulement. Laver à fond après manipulation. Éviter de respirer les poussières. Protéger les yeux avec des lunettes de protection ou un écran facial lors de la manipulation du produit dilué. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si le produit s'est introduit à l'intérieur. Puis, se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Retirer l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Aussitôt que possible, se laver à fond et enfiler des vêtements propres.
Entreposage :	Plier et sécuriser les sacs ouverts avec soin et entreposer-les dans un endroit frais et sec hors de la portée des enfants, de produits et aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des pesticides et des semences. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Mesure d'ingénierie :	Non requise en temps normal.
Protection respiratoire :	Non requise en temps normal. Si les vapeurs ou les poussières excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH/MSHA approuvé contre les pesticides doté d'un préfiltre pour les vapeurs et les poussières.
Protection des yeux :	Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.
Protection de la peau :	Porter des vêtements de protection : une chemise à manches longues et pantalon, des chaussettes et des chaussures. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Particules nuisibles	15 mg/m ³ (poussière totale)	Non inscrit

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence et odeur : Ce produit est une poudre granulaire de couleur brun havane clair ayant une odeur métallique.	Solubilité : Complète
Poids spécifique (eau = 1) : 0,83 g/ml	Masse volumétrique apparente : 830 kg/m ³
Tension de vapeur (mm) : Non établie	Point d'ébullition : s.o.
Pourcentage de volatilité : Non établi	Taux d'évaporation : Non établi
Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable
Conditions à éviter : Éviter la chaleur et l'humidité excessives.
Substances incompatibles : Agents oxydants forts
Produits de décomposition dangereux : Des oxydes de soufre peuvent être émis lors d'un incendie.
Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) : > 5 000 mg/kg	Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : > 5 000 mg/kg
Irritation des yeux (lapin) : Peut causer de l'irritation	Irritation cutanée (lapin) : Peut causer de l'irritation
Inhalation CL₅₀ (rate) : Non établie	Sensibilisation cutanée (cobaye) : Non établie
Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH.	
Organes ciblés : Aucun	

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ne pas appliquer directement à l'eau ou dans des endroits où l'eau de surface est présente ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau avec les eaux de nettoyage de l'équipement ou lors de l'élimination des résidus.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Vider complètement le sac en secouant et en tapant sur les côtés et le bas afin de relâcher les particules qui s'y accrochent. Vider les résidus dans les équipements prévus pour l'application. En ce qui a trait à l'élimination, le contenant vide pourra être retourné au point de vente (distributeur/détaillant). Suivre la réglementation provinciale pour tout nettoyage additionnel du contenant. Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. Disposer du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination de produit inutilisé ou superflu, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM/DOT : NON RÉGLEMENTÉE

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : COMPOSÉS D'ENGRAIS (ENGRAIS MANUFACTURÉS) NOI, SOLIDE; (NMFC 68140 ; SUB 5 : CLASSE : 50)

Description IMDG : NON RÉGLEMENTÉE

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA pour obtenir les exigences relatives au transport aérien.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
1	Santé	0	Moindre
0	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		1	Health
		0	Inflammabilité
		0	Réactivité
		H	EPI

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III :	Immédiat	<u>0</u>	Feu	<u>N</u>	Relâchement soudain de la pression	<u>N</u>
	Différé	<u>N</u>	Réactif	<u>N</u>		

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Sulfate ferreux (CAS : 7720-78-7) 1 000 livres

SARA, Titre III, section 313 : Non inscrit

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

Statut de la FS : Les sections 1 et 2 ont été révisées.

Préparé par : Services des marques et affaires réglementaires

Révisé par : Services de réglementation et de l'environnement

Nortrace® est une marque de commerce déposée de Loveland Products, Inc.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC., n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.